



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000 A L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Le formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.

Ce document permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : Déclaration de Projet « Halle des sports » - Commune de St-Martin-de-Londres (34)

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : **Mairie de Saint-Martin-de-Londres**

Nom et prénom de la personne référente : **Mr Le Maire, Jean-Louis RODIER**

Commune et département : **Saint-Martin-de-Londres, Hérault**

Adresse : **9 Place de la Mairie, 34230 Saint-Martin-de-Londres**

Téléphone : **04 67 55 00 10**

Fax : **04 67 55 70 42**

Email : **mairie@ville-smdl.fr**

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

La présente déclaration de projet a pour objet de permettre la réalisation d'un équipement sportif (nouvelle Halle des Sports) à proximité des équipements urbains existants et du centre-bourg. Il s'agit de la construction d'une salle multi-sports avec un terrain pouvant faire office de terrain de jeu de tambourin en salle, terrain de handball, volley et basket et terrain de tennis.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Le projet concerne la commune de Saint-Martin-de-Londres, dans le département de l'Hérault. Il est situé plus particulièrement au nord est du centre urbain entre la déviation de la RD986 à l'Est, la rue des sapeurs à l'Ouest et la route du Pic Saint-Loup au Sud (cf. carte page 5) au lieu-dit 'La Coste'.

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Le programme de construction prévoit les éléments suivants :

- un terrain de jeu comportant des gradins et des espaces libres (pour une surface de 1400 m²),
- des sanitaires publics et privés (pour une surface de 50 m²),
- des vestiaires (pour une surface de 100 m²),
- un local infirmerie (pour une surface de 13 m²),
- des bureaux (pour une surface de 60 m²),
- un hall d'accueil (pour une surface de 90 m²),
- un espace de circulation (pour une surface de 160 m²).

Soit au total, une superficie de 1873 m².

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

La surface des voiries et réseaux divers (VRD) et des parkings est de 3943m².

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes

- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

La halle des sports sera utilisée pour des activités en salle, ce qui par conséquent ne générera pas de bruit, ni d'éclairages nocturnes.

Fournir une carte de la zone d'influence

Le projet n'a pas de zone d'influence au-delà de l'emprise au sol présentée précédemment.

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : Début des travaux en 2018 ; Mise en service fin 2018

- Date de fin : projet permanent

- Préciser si les activités sont :

diurnes

nocturnes

ponctuelles

régulières (préciser la fréquence) : Cette halle des sports sera utilisée de façon quotidienne

Commentaires :

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

2 Millions d'euros HT

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9112004

« Hautes garrigues du Montpelliérais »

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Il n'y a pas d'incidence à distance.

Cartographie

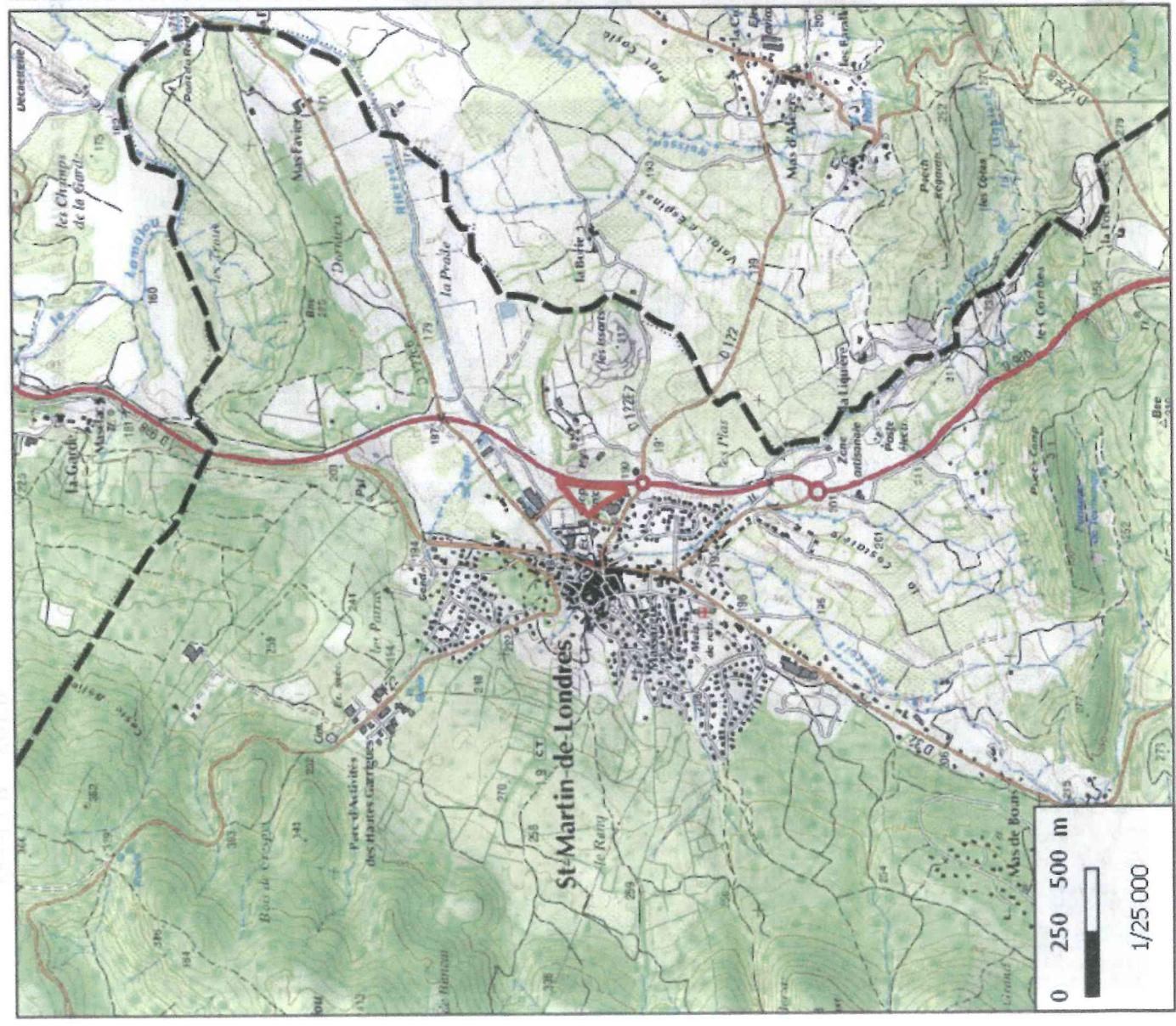
Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives,
Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

Localisation du projet

Déclaration de Projet "Halle des sports" Commune de Saint-Martin-de-Londres

Cartographie : CERCIS, Décembre 2016
Sources : Scan25 (IGN) ; BD ORTHO 2012 (IGN) ; Cadastre : CGPSTL,
2015 ; Rapport de présentation du POS : Krepis, sept. 2016



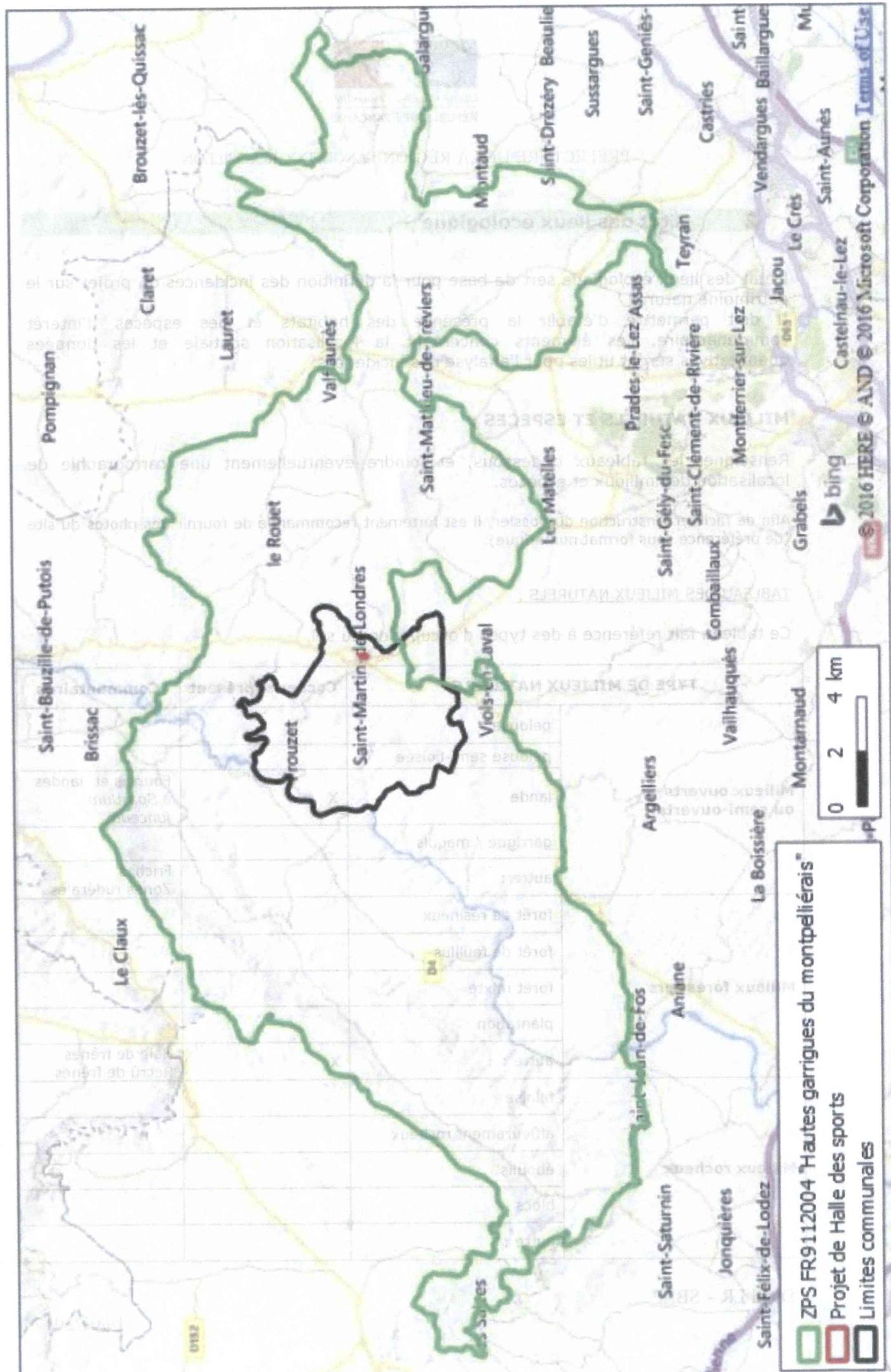
Plan de masse de la Halle des sports (Echelle 1/2 500 et 1/1000)



Déclaration de Projet "Halle des sports"
Commune de Saint-Martin-de-Londres

Site Natura 2000 concerné par le
projet de Halle des sports

Cartographie : CERCIS, Décembre 2016
Sources : Bing road, 2016; Directive Oiseaux :
DEFAILL, décembre 2016; Communes :
GEOFLA, IGN 2016





PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

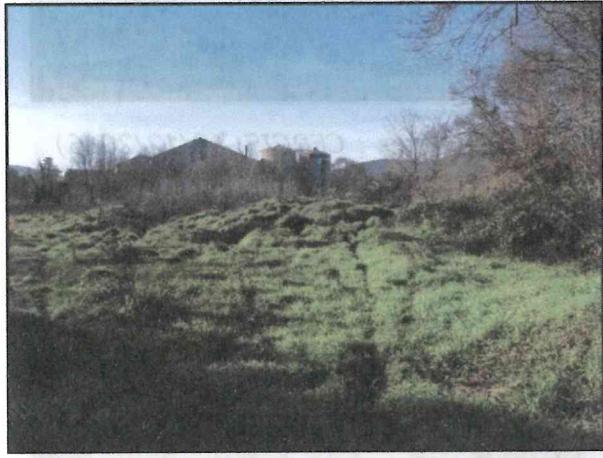
Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

	TYPE DE MILIEUX NATURELS	Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande	X	Fourrés et landes à <i>Spartium junceum</i>
	garrigue / maquis		
	autre :	X	Friches Zones rudérales
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :	X	Haie de frênes Recrû de frênes
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		

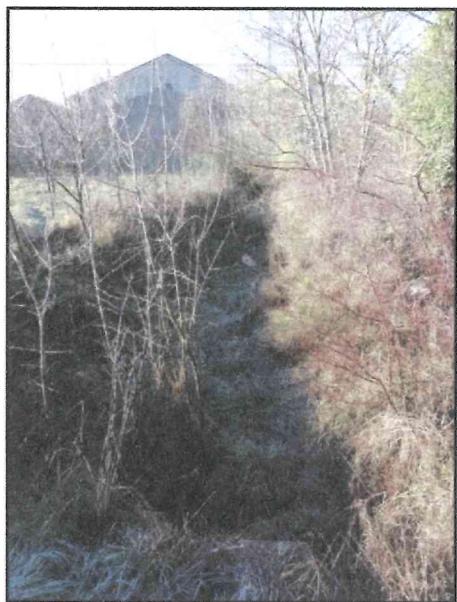
	cours d'eau		
Zones humides	fossé	X	Fossé humide bordé de quelques arbres (<i>Fraxinus angustifolia</i> , <i>Salix alba</i> , <i>Populus nigra</i>)
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu			



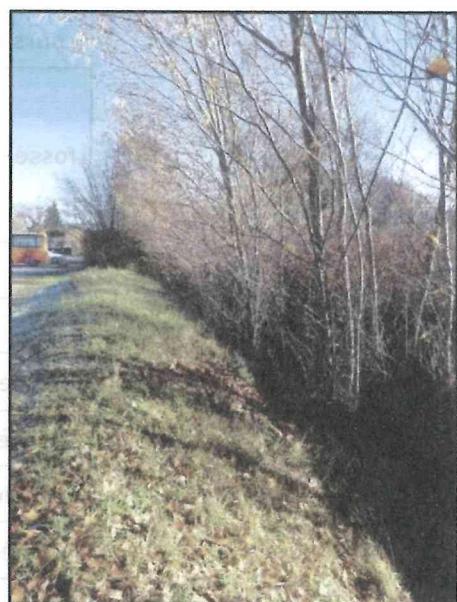
Friche (Sources : CERCIS, 12/12/2016)



Zone rudérale
(Sources : CERCIS, 12/12/2016)



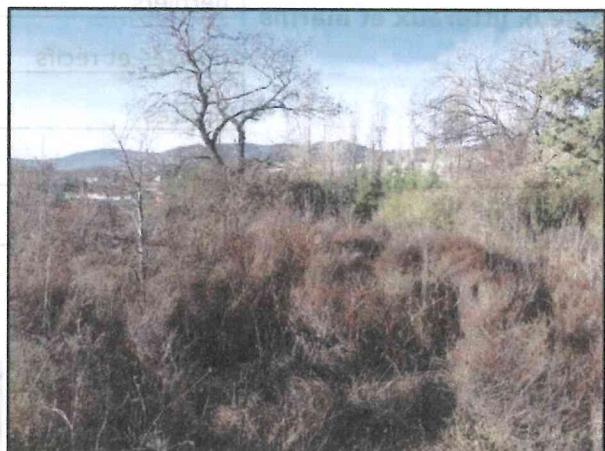
Fossé humide
(Sources : CERCIS, 12/12/2016)



Fossé humide arboré
(Sources : CERCIS, 12/12/2016)



Parking (Sources : CERCIS, 12/12/2016)



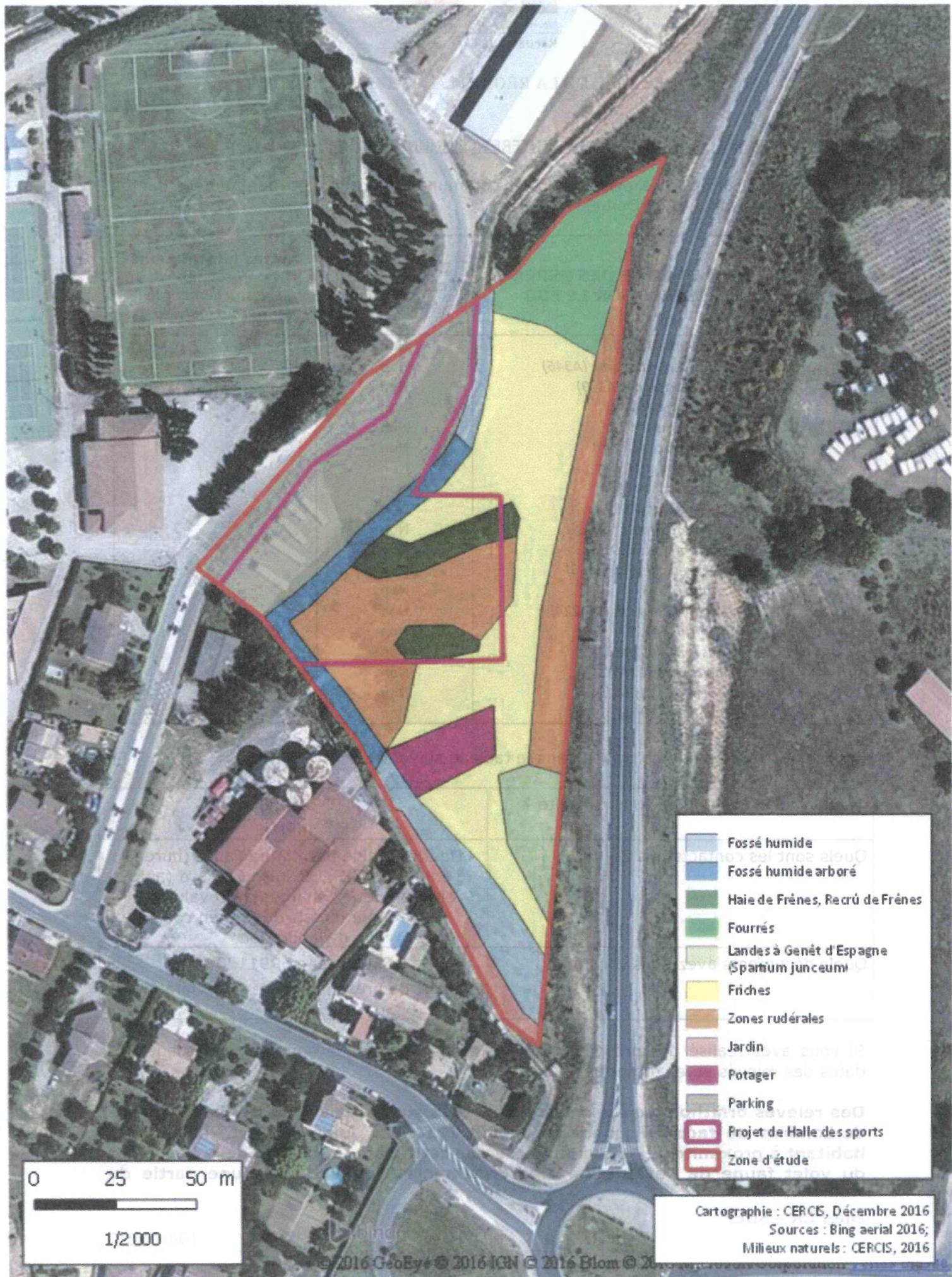
Fourrés (Sources : CERCIS, 12/12/2016)



Zone de projet dans son environnement
lointain (Sources : CERCIS, 12/12/2016)

Déclaration de Projet "Halle des sports"
Commune de Saint-Martin-de-Londres

Milieux naturels





PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Oiseaux	<i>Lanius collurio</i> (A338)	Non	
	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> (A346)	Non	
	<i>Emberiza hortulana</i> (A379)	Non	
	<i>Pernis apivorus</i> (A072)	Non	
	<i>Milvus migrans</i> (A073)	Non	
	<i>Circaetus gallicus</i> (A080)	Non	
	<i>Circus cyaneus</i> (A082)	Non	
	<i>Circus pygargus</i> (A084)	Non	
	<i>Aquila chrysetos</i> (A091)	Non	
	<i>Hieraaetus fasciatus</i> (A093)	Non	
	<i>Falco peregrinus</i> (A103)	Non	
	<i>Burhinus oedicnemus</i> (A133)	Non	
	<i>Bubo bubo</i> (A215)	Non	
	<i>Caprimulgus europaeus</i> (A224)	Non	
	<i>Alcedo atthis</i> (A229)	Non	
	<i>Coracias garrulus</i> (A231)	Non	
	<i>Lullula arborea</i> (A246)	Non	
	<i>Anthus campestris</i> (A255)	Non	
	<i>Sylvia undata</i> (A302)	Non	

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	DREAL LR INPN
Quels sont les contacts pris ?	Dossier rédigé par Karine Faure (bureau d'étude CERCIS), et Jules Chiffard (auto-entrepreneur), chargés de l'évaluation environnementale du PLU en cours d'élaboration
Quels documents avez vous consulté ?	FSD du site FR9112004 Rapport de présentation de la déclaration de projet

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Des relevés ornithologiques ont été effectués sur la commune de Saint-Martin-de-Londres de façon discontinue depuis 2010 par Jules Chiffard, naturaliste habitant à proximité de la commune depuis cette date, et chargé de la rédaction du volet faune de l'évaluation environnementale du PLU, et d'une partie du

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

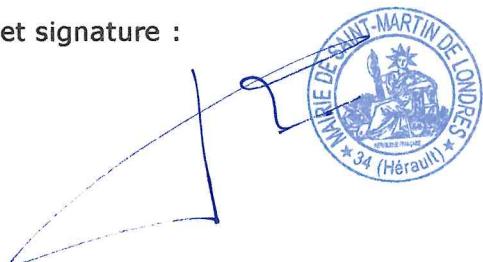
X NON

OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 26/01/17.

A : saint-martin de Londres

Nom et signature :



le Maire, Jean - Louis Robinet

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-communication-r900.html>

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région Languedoc-Roussillon :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Absence d'habitats d'intérêt communautaire. Une seule espèce, le Martin-pêcheur, parmi les 19 espèces du FSD du site Natura 2000 FR9112004 (Hautes Garrigues du MontPELLIÉRAIS) peut éventuellement transiter occasionnellement sur ce site, sans que celui-ci ne permette sa nidification ni ne lui garantisse de ressources. Le site est déjà isolé par l'urbanisation avec des aménagements comportant un risque de mortalité pour la faune à proximité (D986 à moins de 100 mètres). La surface du projet est relativement faible, et le projet ne modifie pas la possibilité de transit occasionnel pour le Martin-pêcheur. Il n'y a donc aucun conflit entre la préservation des espèces du site Natura 2000 des « Hautes Garrigues du MontPELLIÉRAIS », et le projet de halle des sports tel qu'il est décrit dans ce dossier.

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

La surface du projet reste relativement faible (1873 m² + 3943 m² VRD) et les habitats impactés ne sont pas d'intérêt communautaire. Il s'agit principalement de parkings (44%), et de zones rudérales (27%). On notera cependant la présence d'un fossé humide (9%) bordé par endroit de quelques arbres sans que ceux-ci ne constituent une véritable ripisylve au sens de la Directive Habitat. Les impacts sur ce fossé seront limités à la création d'un passage par passerelle ou buse pour créer un accès piéton et véhicule jusqu'à la halle des sports. Les autres milieux concernés sont : haie de frênes (8%), friches (7%), recrû de frênes (4%).

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

La nature de la végétation et la position du site (entre la RD986 et la rue des sapeurs) ne permet que l'installation d'espèces d'oiseaux nicheuses opportunistes et anthropophiles. Au vu des habitats et du contexte d'urbanisation, la seule espèce du FSD des Hautes Garrigues du Montpelliérais susceptible de fréquenter la zone en période de nidification est le Martin-pêcheur d'Europe (fossé humide), mais le secteur est trop peu favorable (mise en eau temporaire, faible inclinaison des berges) pour être considéré comme un site de nidification potentielle.

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Les habitats naturels étant peu attractifs, et situés à proximité directe de lieux de dérangement avec de plus un risque de mortalité (rocade), on ne peut pas considérer que le projet génère du dérangement, ou une perte d'habitat de chasse, ou une perte d'habitat en général, pour 18 des 19 espèces listées dans le FSD du site des Hautes garrigues du Montpelliérais. Pour le Martin-pêcheur d'Europe, la présence d'un fossé temporairement humide ne permet pas d'exclure la présence de l'espèce au moins une partie de l'année. Cependant, il est clair que la ressource est insuffisante pour définir un territoire. Le linéaire intersecté par le projet (environ 60 mètres) sera majoritairement préservé sous forme de fossé, mis à part quelques franchissements piétons et véhicule, ce qui ne représente pas une perturbation pour la circulation dans cette zone que l'on peut considérer comme marginale pour l'espèce.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est concerné par le projet. Le site étant déjà isolé par l'urbanisation et les infrastructures, il n'y aura ni fragmentation, ni dysfonctionnement. Le fonctionnement hydraulique du fossé temporairement humide ne sera pas profondément modifié.

présent dossier. En 2016, Jules Chiffard a effectué 3 passages : le 27 mars, le 15 juin, et le 12 octobre.

Des relevés périurbains par points d'écoute de 15 minutes ont également été réalisés par Jules Chiffard le 8 Mai 2016 dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU de la commune de Saint-Martin-de-Londres.

Deux passages supplémentaires ont été effectués spécifiquement sur la zone concernée par ce projet afin de caractériser l'occupation des sols et les habitats d'espèces en présence : le 14 novembre 2016 par Jules Chiffard et le 12 décembre 2016 par Karine Faure du bureau d'étude CERCIS (chargée de l'évaluation environnementale du PLU et des expertises flore, habitats naturels).

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-objectifs-docob-r877.html>

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'**animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

